

Mise en ligne sur le site de la communauté de communes le 19.11.2025



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du jeudi 05 novembre 2025

Membres

Date de Convocation : le 29/10/2025

en exercice : 37

Présents : 29

Le mercredi cinq novembre 2025 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

(Pour le premier dossier)

Présents (28) : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Anny BARGON, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL.

Absents (9) : Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFARRE, Magali MOULIN.

Pour : 23

Secrétaire de séance : Jean LINOSSIER

Contre : 2

Abstentions : 4

Refus de vote : 0

(pour le second dossier)

DE_2025_092 : Attribution des aides au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-1, L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022_73 -en date du 17 novembre 2022 relative à l'approbation du règlement d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente entre la Communauté de communes Montagne d'Ardèche et la Région Auvergne- Rhône-Alpes, ainsi que la convention afférente, signée le 9 février 2023,

Il est rappelé que le 17 novembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé le règlement d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

Considérant que la Communauté de communes a reçu les dossiers de demandes d'aides des entreprises suivantes :

NOM	VILLE	TYPES DE TRAVAUX	Montant subvention CDC	Montant REGION	Montant-Total HT
SAS FLOR Salaison Vincent MARION	Saint Martial	La salaison Marion souhaite acquérir une attacheuse à saucisson qui permet de réduire le temps de main-d'œuvre et d'augmenter la productivité, tout en garantissant une meilleure régularité des produits.	3 200 €	6 400 €	32 000 €
SARL Notre Dame des Neiges	Saint Laurent les Bains – Laval d'Aurelle	L'arrivée des sœurs à Notre Dame des Neiges apporte un nouveau souffle : un projet d'envergure est en cours, incluant la refonte de l'espace boutique désormais indispensable. Ce projet nécessite des investissements importants pour la rénovation de l'aménagement intérieur et l'acquisition d'équipements spécialisés, notamment des vitrines réfrigérées.	5 000 €	10 000 €	69 408 €

Il est proposé d'attribuer les aides de la Communauté de communes à ces entreprises pour les projets et montants détaillés dans le tableau ci-dessus, sous réserve de l'obtention des co-financements sur ces dossiers de la part de la Commission d'attribution de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide:

- D'approuver, à l'unanimité, l'aide apportée par la CMMA, aux Salaisons Vincent Marion à Saint Martial

- D'approuver par 23 voix POUR, 04 Abstentions et 02 voix contre l'aide apportée, par la CCMA, à la SARL Notre Dame des Neiges à Saint Laurent les Bains-Laval d'Aurelle.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait à Coucournon, le 07/11/2025

Le Président,
Jacques GENEST



Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le



ID : 007-200072007-20251105-DE_2025_092-DE

